

Jeudi 14 février 2019

## **Directive : une étape décisive pour une juste rémunération des artistes**

Après plus de 2 ans d'intenses débats, les représentants du Parlement, de la Commission et du Conseil européen, viennent de trouver un accord sur la Directive droit d'auteur et droits voisins à l'ère numérique.

Il convient désormais aux parlementaires européens et aux membres du Conseil de valider définitivement ce texte. La vigilance reste de mise mais cet accord est une étape décisive pour l'ensemble des créateurs européens que le lobbying sans précédent des GAFAN n'aura finalement pas réussi à entraver.

L'Europe résiste, protège sa culture, ses créateurs et sait faire preuve d'adaptation pour donner un cadre moderne à la régulation des droits d'auteur et des droits voisins dans l'univers numérique.

L'Adami et l'ensemble des artistes-interprètes européens associés au sein de la campagne « Fair internet for performers » revendiquaient depuis près de 10 ans une juste et proportionnelle rémunération pour l'utilisation de leur travail sur Internet. Ils ont été entendus !

Le texte de l'article -14 est clair : la rémunération proportionnelle est la règle. La rémunération forfaitaire, l'exception. Aux États membres désormais de définir précisément la mise en œuvre de ces principes essentiels.

Nous remercions tous les artistes qui se sont mobilisés ainsi que les nombreux parlementaires qui les ont soutenus.

La France a une nouvelle fois pleinement joué son rôle de promoteur de la culture et des artistes. L'Adami tient à remercier Emmanuel Macron et Franck Riester pour leur mobilisation et leur soutien de chaque instant.

### **Contact presse :**

Benjamin Sauzay  
[bsauzay@adami.fr](mailto:bsauzay@adami.fr)  
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur [www.adami.fr](http://www.adami.fr)



L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.